



## Séance plénière du 14 déc. 2021

mardi 14 décembre 2021 • 19:00 – 21:00 | Centre sportif scolaire

### 1 Introduction

Le Président du Conseil Général, Monsieur **Alain Duroux** ouvre cette séance à 19h02. Celle-ci est organisée selon les directives sanitaires en vigueur. La séance est enregistrée selon l'Article

32, alinéa 7 du Règlement du Conseil Général et se déroule à huis clos, dans la salle polyvalente du centre sportif de St-Maurice.

La secrétaire du Conseil Général, Madame **Sandrine Rappaz**, procède à l'appel nominal.

#### Conseil Général

Une présence de 30 conseillers sur 30, le quorum est atteint.

#### Conseil Municipal

Une présence de 7 conseillers municipaux sur 7.

**Alain Duroux** rappelle l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques.

### 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021

Alain Duroux

Aucune modification n'est demandée sur le précédent procès-verbal.

**Alain Duroux** soumet le Conseil Général au vote.

**Vote : 29 acceptations, 0 refus, 0 abstentions**



Le PV est accepté à l'unanimité par les 29 conseillers votants. L'enregistrement de la séance du 27 septembre 2021 peut être supprimé.

### 3 Élection du secrétaire du Conseil Général, en vigueur dès janvier 2022

**Alain Duroux** annonce la démission de l'actuelle secrétaire du Conseil Général, Sandrine Rappaz. Il est nécessaire de renommer un(e) secrétaire pour la remplacer, qui entrera en fonction dès janvier 2022. Il donne la parole aux chefs de groupe.

Les groupes **Le Centre** et **Les Verts** ne présentent aucun candidat.

Le groupe **LR+G** a le plaisir de présenter madame **Paola Morzillo** pour le poste de secrétaire du Conseil Général. Il n'a aucun doute quant à ses compétences et son dynamisme à ce poste.

Le groupe **LR+G** remercie et déjà l'assemblée pour son soutien.

**Alain Duroux** invite le Conseil Général à voter pour la nomination de **Paola Morzillo**.



Le Conseil Général entérine l'élection de **Paola Morzillo** au poste de secrétaire du Conseil Général, avec entrée en fonction pour janvier 2022

#### 4 Budget

**Alain Duroux** passe la parole au Président de la Municipalité, **Xavier Lavanchy**.

**Xavier Lavanchy**, introduit le budget au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, avec présentation à l'appui :

- Le budget 2022 a été monté par l'entier du Conseil Municipal, en tant que budget positif d'entrée dans la nouvelle législature. Celui-ci présente une marge d'autofinancement intéressante, grâce à certains artifices, comme la vente de certains immeubles et la hausse des taxes, même si celles-ci resteront les prochaines années. La vente d'immeubles a été débattue

avec la Cogest au préalable.

- Le résultat de l'exercice a été fixé à 54'700.-. Il était important de montrer qu'il était possible de présenter un résultat positif, même pour la commune comptant la plus basse ressource du canton. L'idée est de transformer cet essai pour les prochaines années, en effectuant un travail de fond, comme expliqué à la Cogest. Ce travail-là n'est pas encore présent dans ce budget-

ci, mais sera présent dans le budget 2023, avec un nouveau plan quadriennal.

- La commune a une bonne marge d'autofinancement de 2'785'900.-, que la commune essaiera de faire perdurer. Quant à la fiscalité, le Conseil Municipal propose de maintenir le coefficient à 1.25 et l'indexation à 160%. Il a été demandé par la Cogest de contenir une fiscalité identique, le Conseil Municipal était totalement d'accord. Les taxes au bien à la consommation ne seront pas modifiées, elles doivent servir d'essai.

- Les emprunts à court terme bénéficient l'intérêt négatif jusqu'à -0,15%, 6000.- ont déjà été gagnés cette année. Les emprunts à long terme sont de l'ordre de 35'918'250.-, au taux moyen très attrayant de 0,71%. Ces emprunts coûtent tout de même la somme de 255'150.- par an.

- Comptes d'investissements ; l'idée est de poursuivre avec la même politique de ces dernières années, en investissant un montant correspondant à la marge d'autofinancement. Cet exercice est réussi pour cette année. Selon les prévisions faites pour les prochaines années, la commune devra aller au-delà de cette politique plutôt raisonnable. La commune arrive au

montant de 2'795'000.- en investissements nets, en investissements bruts, nous arrivons à 5'165'000.- et avec la participation de tiers de 2'370'000.-, dont la plupart sont des subventions. Les investissements principaux pour l'an prochain seront la refonte complète des services dans la rue Debons Quartery, une seconde étape s'achèvera en 2023. Il y a également les premières études pour la refonte du groupe scolaire 2, en espérant débiter des travaux en 2024. Le plan directeur des routes fera l'objet d'une présentation pour une prochaine assemblée, l'objectif étant de planifier la réflexion des routes agaunoises et des trottoirs sur

les prochaines années. Les premières conclusions ont été données : un investissement de

250'000.- par année devra être envisagé pour le maintien et la rénovation du réseau routier. Un montant important sera investi, principalement par le canton, concernant la protection de la route de Mex. L'éclairage du terrain des Îles sera rénové, pour le rendre compatible avec les occupations sportives de nuit. Le parc de la Tuilerie sera achevé également et la fontaine remplacée.

**Xavier Lavanchy** passe la parole à **Léonard Roserens**, responsable des finances.

**Léonard Roserens** prend la parole et présente les indicateurs financiers.

- Quatre indicateurs ont été relevés : le premier au niveau de la dette brute par rapport aux revenus à 203%, considéré comme critique. L'endettement brut par rapport à la capacité de recettes courantes est élevé. Il faut mettre globalement en regard du deuxième indicateur qui est le taux d'endettement net où, contrairement au premier, la commune se situe dans une

situation suffisante, proche d'être considéré comme bonne. La raison est qu'au bilan, nous avons un patrimoine financier intéressant qui tempère le mauvais indicateur de la dette brute. Le prochain indicateur est la dette nette par habitant, située à 2'395.-, avec le budget 2022. Cet endettement est considéré comme moyen. Le dernier indicateur est le fameux taux de

financement. Nous voyons, avec les efforts pour le budget 2022, qu'on se situe à 12,58%, considéré comme valeur moyenne.

**Xavier Lavanchy** reprend la parole pour terminer la présentation avec le plan quadriennal :

- Ce plan pour les quatre prochaines années comprend les gros investissements projetés. Il est possible que la situation diffère. Une crédit cadre sera présentée en séance de juin ou septembre, pour l'équipement de la parcelle des Perris (ancienne usine de ciment). Ce crédit cadre doit être vu hors budget ordinaire. Des sociétés sont déjà intéressées à venir s'implanter, cette parcelle devra être équipée. Les autres investissements importants sont l'école primaire, les mesures d'accompagnement du collège (construction des vestiaires du terrain de foot et un autre terrain) et pour terminer, un dernier investissement onéreux concernera la distribution d'eau potable et les égouts pour les prochaines années. Lors du prochain budget, un plan quadriennal plus solide sera proposé, la Cogest a été informée que la fiduciaire Nofival SA (fiduciaire de la commune) aidera à élaborer le plan quadriennal.

**Alain Duroux** remercie **Xavier Lavanchy** pour son intervention, puis invite le Président de la Commission de gestion, **François Bruchez** à prendre la parole.

**François Bruchez** prend la parole avec présentation à l'appui :

- La Cogest a mis en ligne de rapport le 2 décembre, dans les délais. Les chiffres clés : un bénéfice de 55'000.- montre qu'il est possible d'avoir un budget équilibré, une marge d'autofinancement à 12,58% : sans les ventes des biens immobiliers pour 800'000.-, elle serait de 9,3%, mais la direction est bonne.

- La Cogest s'est attardée sur les charges de personnel. Durant la dernière législature, la masse salariale a quand même augmenté de 11,5%, correspondant à un demi-million et la commune emploie à ce jour 60 employés. Il y a eu une réduction du nombre de conseillers, acceptée par la population. La Cogest a été agréablement surprise, les charges annoncées en hausse de

200'000.- sont finalement en baisse de 1%. La commission espère que la commune continuera à maîtriser ses coûts et évitera des hausses de charges de personnel trop importantes.

- Il faut revenir sur ces 36 millions de dette bancaire. Il n'est pas forcément envisageable d'avoir d'avantage d'endettement, d'autres solutions doivent être étudiées. De plus, la Cogest aurait apprécié que les futurs renouvellements de dette soient régulièrement amortis, même par 10'000.- par année. Un jour ou l'autre, les dettes devront être remboursées. La Cogest a remarqué que l'an prochain 6 millions arrivaient à échéance (env. 20% de toutes les dettes). Il faut savoir que les banques sont aujourd'hui pénalisées par les intérêts négatifs, la banque paye 0,75% d'intérêt pour le surplus d'argent. Elles sont prêtes à prêter à des taux historiquement bas. François a fait une petite simulation sur 15 ans résultant à des taux de 0,8%. La Cogest n'aimerait pas une hausse rapide des taux d'intérêts, suivant l'inflation. Il semblerait qu'un nouveau cycle inflationniste arrive, venant avec ses mauvaises surprises.

- La Cogest a appris que la Municipalité a donné mandat à une fiduciaire pour lister toutes les prestations fournies par la commune : est-ce facturé au juste prix ? La commission imagine bien que des coupes dans les budgets arriveront tôt ou tard, si on ne peut augmenter l'endettement ou les impôts. La commission s'attend qu'il y ai une bonne coordination lors des ventes du patrimoine immobilier et les projets à financer. De plus, l'argent du produit de la vente doit servir à financer des projets importants et non pas le ménage courant.

- La marge d'autofinancement serait plus appréciée supérieure à 10%. Il faut savoir qu'en dessous de 10%, la marge est qualifiée de mauvaise.- L'unanimité des membres de la Cogest recommande de voter le budget tel que présenté, sans hausse fiscale. François Bruchez remercie les membres de la Cogest pour leur travail, Xavier Lavanchy et Léonard Roserens pour leur excellent travail allant dans la bonne direction.

**Alain Duroux** remercie **François Bruchez** et passe la parole aux chefs de groupes pour l'entrée en matière.

Le groupe **LR+G** félicite les membres de la Cogest ainsi que le Président de la Municipalité et M. Roserens pour leur travail. Le groupe est particulièrement satisfait de voir qu'une marge d'autofinancement suffisante est atteinte cette année encore et salue les efforts fournis par la Municipalité dans ce sens. Le groupe ne perd, bien entendu, pas de vue que la bonne situation actuelle, sans compter l'endettement important, ne durera peut-être pas en vue des investissements à prévoir dans l'avenir comme nous l'a présenté le président tout à l'heure, notamment concernant l'école primaire, le collège, etc. Il restera attentif aux dépenses et aux moyens d'augmenter les recettes dans les années à venir. Il partage tout à fait la conclusion de la Cogest concernant la nécessité pour le produit de la vente des biens immobiliers placés en investissements à long terme qui apporteront des plus-values à la commune, que ce soit en énergie verte ou en infrastructures qualitatives pour nos citoyens. Le groupe **LR+G** accepte l'entrée en matière.

Le groupe **Le Centre** félicite les membres de la Cogest, le Conseil Municipal et M. Roserens pour leur travail. Il salue les efforts fournis par la municipalité de nous présenter un budget 2022 équilibré et est satisfait de l'augmentation de la marge d'autofinancement. Le groupe encourage et soutient le conseil communal dans son projet de lister les prestations pour mieux anticiper les finances dans les années futures. La vente de biens immobiliers est un choix stratégique, possible qu'une seule fois, mais semble nécessaire en vue des importants investissements. Cet équilibre budgétaire est essentiel et donne l'élan pour la suite. Néanmoins, le groupe rend la commune attentive d'utiliser les entrées exceptionnelles liées à des ventes pour des investissements et non pour le ménage courant. Le groupe **Le**

Centre tient également à remercier le travail de la CoUrb pour son rapport relatif à sa commission, complémentaire à celui de la Cogest.

Le groupe **Le Centre** accepte l'entrée en matière.

Le groupe **Les Vert-e-s** remercie les membres de la Cogest, ainsi que les conseillers municipaux, Xavier Lavanchy et Léonard Roserens pour leur travail. Il signale que, malgré une année difficile, marquée par des évènements extraordinaires comme le litige des Glariers et la crise sanitaire, la marge d'autofinancement de 9.3 % s'améliore. La dette nette par habitant a légèrement diminué. Il constate que des efforts ont été faits et sont alors remerciés. D'ailleurs, le groupe souhaite que la situation financière s'améliore, une fois soulagée de la lourde charge résultant de la présence de la HEP. Les Verts encouragent l'exécutif à une sortie progressive et graduelle, si possible durant cette législature, de la dette de 36 millions de francs qui grève le ménage communal, ou du moins faire le maximum pour qu'elle soit déduite de manière significative fin 2024.

Le groupe **Les Vert-e-s** accepte l'entrée en matière.

**Alain Duroux** ouvre la discussion.

**Alain Duroux** remercie la Cogest pour son travail et les détails de son rapport, la Municipalité ainsi que Léonard Roserens pour leur disponibilité et réponses à toutes les questions notées dans le rapport, ainsi que la CoUrb pour le complément réalisé et disponible sur WeDo ou le site avec des questions supplémentaires.

Comptes de fonctionnement :

0. Administration générale
1. Sécurité publique
2. Enseignement et formation
3. Culture, loisirs & cultes
4. Santé
5. Prévoyance sociale
6. Trafic
7. Protection & aménagement
8. Economie publique
9. Finance & impôts

Comptes d'investissements :

**Alain Duroux** soumet le Conseil Général au vote.

**Vote : 29 acceptations, 0 refus, 0 abstentions.**



Le budget 2022 est accepté à l'unanimité par le Conseil Général.

## 5 Nomination de l'organe de révision pour la période 2021-2024

**Alain Duroux** précise à l'assemblée que selon l'Art. 82 alinéa 2 de la Loi sur les communes, les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire ou le Conseil Général pour quatre ans, sur la proposition du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a soumis un préavis favorable, par courrier, pour le renouvellement du mandat actuel avec la société Nofival SA, en tant qu'organe de révision pour le même prix qu'à la législature précédente. **Alain Duroux** ouvre la discussion.

**Raymond Vincent** remercie la Municipalité pour la fourniture de ce courrier. Il demande dans quelles conditions la Municipalité aurait un jour un choix sur cet organe de révision et quels éléments lui pousse à proposer ce préavis favorable pour Nofival SA.

**Xavier Lavanchy** remercie Monsieur Raymond pour sa question. Il soutient que ce choix est une continuité, puisque Nofival SA est nommé pour la troisième fois en tant qu'organe de révision et est la deuxième fiduciaire qui contrôle actuellement les comptes de la commune. La Municipalité a besoin d'être appuyé quant à sa stratégie financière, qui de mieux que le réviseur actuel. À l'intérieur des fiduciaires, il y a la règle interne qui oblige de changer de réviseur dévolu au client public aux deux législatures. La commune a travaillé avec M. Vernet pendant deux législatures, maintenant il faudra travailler avec quelqu'un d'autre, qui apportera sans doute une vision nouvelle. Ce n'est pas une hérésie d'envisager un appel d'offre pour la prochaine législature, puisque la stratégie financière sera aboutie et aller chercher d'autres compétences. De plus, Nofival SA a été nommé par un appel d'offre par le passé.

**Alain Duroux** propose à l'assemblée de voter la nomination de Nofival SA en tant qu'organe de révision pour la législature 2021-2024.

**Vote : 29 acceptations, 0 refus, 0 abstentions.**



La fiduciaire Nofival SA est nommée en tant qu'organe de révision pour la législature 2021-2024 à l'unanimité des votants.

## 6 Règlement communal sur l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'électricité

**Alain Duroux** passe la parole au Conseil Municipal.

**Xavier Lavanchy** présente le règlement sur l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'électricité sous la thématique « énergies, une vision pour l'avenir ».

**Alain Duroux** remercie **Xavier Lavanchy** puis passe la parole à **Gaïl Rappaz**, président de la commission ad hoc convoquée pour traiter le dossier du PCP.

**Gaïl Rappaz** remercie **Xavier Lavanchy** pour sa présentation puis prend la parole.

- La commission a été constituée pour étudier ce règlement relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'électricité. La commission s'est réunie à une seule reprise : le 9 novembre 2021. Ensuite, par manque de temps entre la réception des questions à la commune et le rapport final fourni le 7 décembre, une semaine avant la séance plénière, des échanges de mails ont permis de partager les opinions entre les membres de la commission.
- Il souligne qu'il serait plus judicieux, pour l'avenir, que le Conseil Municipal et le Bureau décident de reporter à une séance ultérieure pour donner d'avantage de temps aux



commissions ad hoc, afin d'éviter un manque de temps résultant un travail très abrégé.

- Il remercie la commune pour ses réponses efficaces et précises, ainsi que le travail investi par les membres de la commission.
- Pour revenir au règlement, il explique qu'aux vues de la grandeur du règlement, il n'y a pas eu beaucoup de remarques. Dans le chapitre 2, a été concis le rapport (rapport PCP - commission ad hoc). Ce règlement est quasi identique à ceux des communes environnantes. Le but de cette manœuvre était de ne pas recréer la roue. Un point important du règlement concerne le taux de redevance plafonné à 12%. Ce taux est pratiqué pour tous les actionnaires de la SEIC, identique pour les autres GRD comme Oiken (Sion-Sierre région). Depuis 2014, ce chiffre reste fixé à 9%, ce qui est un point positif pour les consommateurs cherchant la stabilité. De plus, dès 2022, une augmentation significative du prix de l'électricité est prévue. Concernant le message du Conseil Municipal, il remercie d'avoir eu des informations concernant la vente du réseau à la SEIC, puisque, le réseau étant entre les mains de SES Energies, aucun pouvoir n'est accordé au Conseil Général.
- Il encourage l'assemblée à voter favorablement, avec les modifications proposées par la commission. Cette redevance est une bonne opportunité tant pour les citoyens que pour la Municipalité au regard de ce qui attend la commune au niveau des énergies (prix, approvisionnement, techniques complexes). Aujourd'hui, un partenaire solide et local n'est pas négligeable.

Le groupe **Les Vert-e-s** remercie la commission ad hoc pour son travail. Le délai était court entre la mise à disposition des documents concernant ce nouveau règlement et la présente séance, le temps nécessaire pour procéder à une analyse et une réflexion approfondie sur ce dossier très important pour la population a manqué, ce que le Groupe des Vert.e.s regrette beaucoup. C'est la raison pour laquelle le groupe **Les Vert-e-s** a décidé de ne pas entrer en matière.

**Alain Duroux** remercie **Gaïl Rappaz**, puis passe la parole aux chefs de groupes pour l'entrée en matière.

Le groupe **Le Centre** remercie la commune pour la transparence de son message transmis au Conseil Général, bien que cette vente ne soit pas de son ressort. La société SEIC offre des atouts que la commune de St-Maurice, seule, ne peut pas garantir. Le groupe voit cette vente comme étant la bonne solution pour le consommateur qui en bénéficiera des avantages. La question des énergies est un des points au centre des préoccupations et le groupe tient à féliciter la commune pour ses réflexions qui vont dans ce sens. Le groupe remercie le travail de la commission ad hoc pour son étude du règlement et du message du Conseil Municipal. Le groupe **Le Centre** accepte d'entrée en matière et ajoute qu'en effet les délais étaient courts, malgré l'effort de la Municipalité mais le règlement ne comporte pas énormément de points.

Le groupe **LR+G** félicite la commission ad hoc pour son travail dans ce dossier, malgré le manque de temps qu'ils avaient à disposition. Il comprend tout à fait la nécessité de se regrouper pour éviter des hausses du prix de l'électricité trop importantes et également pour professionnaliser ces dossiers qui deviennent de plus en plus difficiles à gérer pour les collectivités publiques. Le groupe partage pleinement l'avis de la commission ad hoc sur l'opportunité de ce règlement, et donc par extension sur la vente du réseau électrique à la SEIC. Cependant, il regrette pour le côté plus formel, comme l'ont déjà dit des collègues, un manque d'informations plus claires en amont de la séance de ce soir, vis-à-vis de la vente

de notre réseau électrique à la SEIC, notamment sur ses conséquences financières et pratiques. Nous déplorons également que la commission ad hoc n'ait pas eu assez de temps pour faire un travail de fond et pour, par exemple, rencontrer quelqu'un de la SEIC pour poser des questions éventuellement plus techniques. Une seule séance ne suffit pas pour se prononcer sur un sujet aussi compliqué. Le groupe aurait souhaité que les documents concernant la PCP soient disponibles plus à l'avance pour la commission ad hoc. À l'avenir, il sera particulièrement attentifs à ce que les documents liés aux points à l'ordre du jour soient disponibles beaucoup plus à l'avance. Le groupe LR+G accepte néanmoins l'entrée en matière.

**Alain Duroux** soumet le Conseil Général au vote de l'entrée en matière.

**Vote : 26 acceptations, 3 refus, 0 abstentions.**



Le Conseil Général accepte l'entrée en matière et **Alain Duroux** ouvre la discussion.

**Dominique Robyr** remercie le travail d'étude et d'analyse du Conseil Municipal, pour permettre de trouver la meilleure gestion possible du réseau électrique et le maintien du prix d'électricité le plus bas possible. Il ne doute pas que la solution retenue est la meilleure. Toutefois, il a quelques interrogations personnelles au sujet de ce dossier : « La question centrale n'est pas l'approbation du règlement mais la question stratégique de la vente du réseau à la SEIC. À ce sujet, étant donné que la commune est actionnaire de 100% du capital-action, que la participation fait partie du patrimoine financier du bilan communal, je suis d'avis que le Conseil Général doit pouvoir se prononcer sur les décisions essentielles de la société SES Energies : se départir du réseau. Deuxièmement, je ne suis pas certain que tous les conseillers aient bien compris les opérations financières prévues. Pour ma part, il m'a fallu plusieurs lectures du message et du rapport de la commission ad hoc pour comprendre l'opération. Avant de l'avoir comprise, j'ai posé la question à plusieurs conseillers généraux et conseillers municipaux de différents groupes et force est de constater que la plupart de mes collègues sondés n'ont pas forcément compris les opérations financières, comptables et les flux, comme l'a relevé Diane Turin (chef de groupe LR+G) avant. Un schéma représentant les flux financiers et les échanges seraient la bienvenue, avec notamment la double compensation, dont a parlé Xavier Lavanchy lors de sa présentation, pour avoir une meilleure vision. Il aurait été intéressant que les autres solutions soient, par exemple le maintien du réseau dans SES Energies et un mandat à la SEIC pour la gestion du réseau et de l'achat d'électricité, présentés au Conseil Général avec les avantages et inconvénients de chaque solution, afin de pouvoir prendre une décision éclairée. Enfin, à mon avis, selon l'alinéa 3 - Art.1 du Règlement pour la fondation de nouvelle société communale d'approvisionnement et de distribution d'énergie et d'électricité, voté il y a trois ans sauf erreur, stipulant que SES Energies est gestionnaire du réseau (GRD), le cas échéant, il faudrait abroger cet alinéa ou revoir l'entièreté de ce règlement, dans le sens du nouveau but statutaire pour cette société. »

**Xavier Lavanchy** remercie **Dominique Robyr** pour cette question. Il répond qu'il a conscience que les choses ont été rapides et devaient être rapides pour le Conseil Municipal également. « Il fallait se prononcer sur une solution durable. Le Conseil Municipal avait la possibilité de discuter avec la SEIC. Il fallait prendre le train en marche, on ne pouvait ergoter plusieurs mois dessus. L'intérêt du citoyen-consommateur est primordial et est assuré pour l'avenir. J'ai repris les dates de livraison des documents au Conseil Général, les choses ne sont pas si révoltantes : le 25 octobre, les documents ont été transmis au Conseil Général, les questions de la commission ad hoc ont été reçues le 16 novembre les réponses ont été fournies le 30



novembre, il y a 14 jours. Le laps de temps était identique entre la Cogest et la commission ad hoc. Je trouve que le travail n'était pas si mauvais, même s'il est compréhensible de demander d'avantage de temps pour étudier les documents. Par rapport à la compétence, je me suis posé les mêmes questions au mois d'août. J'ai consulté la référence à l'état du Valais, M. Chevrier. Il m'a confirmé qu'on pouvait suivre ces procédures-là. J'ai eu tort peut-être de croire au chef de service des affaires communales, j'aurais peut-être pu lui demander un avis de droit. Mais, du moment où M. Chevrier donnait le feu vert par rapport à la procédure, je n'avais pas de raisons d'aller voir ce qui se faisait ailleurs. Ensuite, par rapport aux flux financiers, nous aurions pu mettre un tableau plus clair dans le message, si la commission ad hoc l'avait demandé, nous aurions répondu. La demande nous vient ce soir, alors je ne peux que répondre que je peux comprendre qu'on ait besoin d'un tel tableau pour amener plus de clarté. Dans le message, nous ne pouvions pas présenter la solution de gestion par SES Energies SA, car nous partions du principe que nous étions compétents pour ordonner cette vente : cette réflexion a été faite dans le cadre du Conseil Municipal. Nous sommes partis sur une solution et celle-ci a été présentée à vous ce soir. Alors, ces solutions-là ont été envisagées, la question est que nous sommes deux partenaires dans la discussion. De plus, la SEIC était intéressée à acheter notre réseau et nous étions intéressés à le vendre. Maintenant, en raison des différents investissements, cette solution a été mise en avant. Je ne suis pas certain que la SEIC aurait accepté une collaboration encore plus renforcée que ce qu'elle n'est déjà. Quant au règlement pour la fondation de nouvelle société communale d'approvisionnement et de distribution d'énergie et d'électricité, le Conseil Municipal prendra note, mais je n'ai pas de réponse directe. »

**Mireille Brouchoud** fait une réflexion relative au délai de 14 jours pour le Conseil Général pour sortir un rapport de commission ad hoc sur demande du Bureau. Cela fait douze ans que madame Brouchoud siège au Conseil Général et cela fait douze ans qu'il est demandé au Conseil Municipal de mieux anticiper les délais de façon à ce que le Conseil Général puisse travailler plus sérieusement sur les dossiers.

**Christelle Farquet** complète les remarques de **Dominique Robyr**. Selon l'Art. 11 de la loi cantonale sur l'approvisionnement électrique, il est dit que le Conseil Municipal est compétent quant la fourniture d'énergie électrique, s'il est lui-même gestionnaire du réseau. À son avis, il n'y a pas de compétences du Conseil Général à ce sujet. Selon son autre remarque, relative aux tenants et aboutissants des transactions financières, le Conseil Général n'est pas non plus compétent pour se positionner sur ce rachat, ni pour comprendre tous les détails des opérations financières : «on nous propose un projet et ici on nous demande uniquement d'accepter un règlement ».

**Dominique Robyr** est cependant très intéressé à voir les opérations financières et les flux, malgré que le Conseil Général ne soit pas strictement compétent.

**Christelle Farquet** approuve, même s'il n'en vient pas à la compétence du Conseil Général de se déterminer là-dessus.

**Telma Hutin** ajoute que ce sujet était complexe et qu'il y avait des choses incomprises (financières et techniques). Elle regrette de devoir se prononcer sur un sujet peu compris. Elle affirme, néanmoins, qu'avec les explications de ce soir, le dossier est plus clair. Elle regrette que la présentation du président n'ai pas eu lieu avant.

**Raymond Vincent** remercie le Conseil Municipal pour leur message complet, dans lequel il ne cache pas la vente du réseau et donne des réponses à la commission très claires.

**Alain Duroux** rappelle l'objet de ce soir qui ne traite pas de la vente du réseau mais uniquement du règlement sur l'utilisation du domaine public.

**Sandrine Rappaz** ajoute qu'il serait l'occasion, pour le Conseil Général, de revoir le règlement du Conseil Général pour la prochaine législature quant aux délais pour éviter ce type de situation avec la commission ad hoc.

**Berno Sébastien** demande ce qu'il adviendra de la société SES Energies après la vente.

**Xavier Lavanchy** répond que l'idée est de maintenir SES Energies, de revoir son règlement, qu'elle reprenne et développe avec la bourgeoisie le CAD (CAD des Perris par exemple) et de diminuer le capital-action de la société pour la ramener à 100'000.-. Tant qu'il n'y a pas la vente, il n'y a pas de projet précis. Comme présenté tout à l'heure, l'idée est qu'SES Energies soit l'acteur principal d'énergie sur la commune en appelant des compétences hors de la commune et en développant des subventions pour activer la transition énergétique.

**Alain Duroux** invite les conseillers à voter le règlement communal sur l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'électricité, tel que présenté, avec les modifications de la commission ad hoc.

**Vote : 24 acceptations, 3 refus, 2 abstentions.**



**Alain Duroux** soumet le Conseil Général à voter pour que le règlement soit présenté en une seule lecture. En cas de vote négatif, le règlement sera proposé en deux lectures.

**Vote : 24 acceptations, 2 refus, 3 abstentions.**



Le règlement est accepté et sera présenté à une prochaine séance en une seule lecture.

**Dominique Robyr** se questionne sur les contradictions entre le règlement de SES Energies et celui précédemment voté.

**Xavier Lavanchy** affirme que le nouveau règlement rendra l'autre désuet.

**Alain Duroux** ajoute qu'il que l'assemblée pourra voter sur le règlement de SES Energies à une prochaine séance plénière.

**Baseggio Olivier** demande si le règlement précédemment voté sera modifié selon les conditions suggérées par la commission ad hoc.

**Xavier Lavanchy** certifie que les conditions suggérées seront prises en compte, sauf si elles étaient combattues par le Conseil Municipal.

**Telma Hutin** rappelle un point du Règlement du Conseil Général l'Art. 18 disant : « la convocation doit être adressée au Conseil Général au moins 15 jours avant la séance (...) doit contenir l'ordre du jour et les documents concernant les objets à traiter. » Elle demande si motion serait nécessaire pour changer cet article. Néanmoins, elle ne souhaite pas ajouter de contraintes au Conseil Municipal.

**Alain Duroux** répond qu'une motion peut modifier le Règlement du Conseil Général. Il ajoute qu'il faut étudier la faisabilité des délais. Cependant, il reconnaît que les délais concernant le PCP étaient à flux tendus.

**Sandrine Rappaz** répond à **Telma Hutin** que le délai est fixé à 7 jours pour les commissions ad hoc et peuvent être envoyés hors convocation.

## 7 Postulat pour l'instauration d'un système de vaisselle réutilisable, de Telma Hutin

**Alain Duroux** passe la parole à l'auteure du postulat : **Telma Hutin** .

**Telma Hutin** explique que le sujet n'est pas nouveau puisque de plus en plus les communes de Suisse Romande suivent le bon exemple donné par leurs consœurs alémaniques, Berne notamment qui a été la pionnière en l'instauration d'une vaisselle réutilisable lors de manifestations sur son territoire. Ce sujet est aussi un des objectifs de l'agenda 2030 du Canton de Valais ; en matière de production de déchets urbains, les pratiques doivent encore sensiblement évoluer pour augmenter le taux de recyclage et diminuer la quantité de déchets produits. Un des défis est de tendre vers une économie circulaire en soutenant l'éco-conception, en limitant la production de déchets. Réduire la production des déchets plastique dans les manifestations sur notre territoire avec l'instauration d'une vaisselle réutilisable peut permettre un partenariat entre la FOVAHM (Fondation Valaisanne en faveur du Handicap) et les ateliers St-Hubert à Monthey. La vaisselle, après leur usage lors de manifestations, est traitée par des personnes en situation de handicap. Ce type de partenariat constitue une option très intéressante, à la fois d'un point de vue écologique et social et s'avère aussi performant d'un point de vue économique. De plus, cette collaboration permettrait aux personnes handicapées de diversifier la palette de leurs activités. Le résultat est sans appel : on ne jette plus, on récupère, on lave et on réutilise. Le gain écologique est considérable, les déchets peuvent être réduits de 80%. Pour toutes ces raisons et afin d'améliorer l'éco-bilan lors des manifestations, elle souhaite demander au Conseil Municipal de :

- Étudier et élaborer un système de vaisselle réutilisable consignée à utiliser lors de manifestations sur le territoire communal.
- Étudier les différents moyens afin de permettre que les manifestations de notre ville fonctionnent avec un service de vaisselle réutilisable consignée et nous présente les solutions choisies ainsi que les différentes étapes de leur mise en place.
- Élaborer les directives à suivre et si nécessaire, édicter les règlements communaux en conséquence.

**Telma Hutin** conclut que le but de ce postulat est d'initier une transition vers une commune et une société plus responsable de sa gestion de ses déchets. Elle invite les conseillers à accepter que ce postulat soit transmis au Conseil Municipal.

Le groupe **LR+G** trouve l'idée de réduire le plus possible l'usage de vaisselle jetable très intéressante. Il faut évidemment qu'à moyen terme l'usage du plastique à usage unique devienne de moins en moins courant. Le groupe est toutefois inquiet quant aux coûts engendrés par une telle interdiction et qu'ils soient trop importants pour nos sociétés locales, pour les privés ou la collectivité si la commune devait faire de trop gros investissements en lien avec cette interdiction. « Ne faudrait-il pas plutôt un moyen d'inciter les sociétés à utiliser de la vaisselle réutilisable en proposant un contact entre les sociétés ou les privés désireuses d'organiser une manifestation et les entreprises qui proposent des services tels que ceux décrits dans le postulat, plutôt que de partir sur une interdiction ferme et peut-être difficilement réalisable ? Il faudrait aussi peut-être définir une taille de manifestation pour laquelle une telle interdiction serait faite afin que des petites fêtes privées ne soient pas obligées de mettre en place une logistique trop compliquée. » Le groupe se réjouit donc que le Conseil municipal fasse une étude de faisabilité sur ce point afin d'avoir des réponses claires sur le sujet.

Le groupe **LR+G** accepte l'entrée en matière.

Le groupe **Le Centre** soutient le principe cette initiative. Il tient toutefois à relever qu'il y a déjà de gros efforts fournis par les organisateurs des diverses manifestations aigaunoises,

qu'elles soient sportives ou culturelles. Le groupe souhaite relever que le souci des déchets, ne proviennent pas forcément des manifestations animant la vie communale, ce ne sont pas ces déchets-ci qui polluent le plus. Il est souvent question des déchets de restaurants à emporter, pour ne pas citer de noms, qui se retrouvent dans les cours d'eau ou dans la forêt. Pour faire un pas de plus au niveau écologique lors des manifestations, le groupe **Le Centre** est ouvert à limiter le plastique à usage unique et accepte l'entrée en matière.

Le groupe **Les Vert-e-s** ajoute que plusieurs communes environnantes sont liées à cet effort, comme Sion, Sierre ou Collombey pour la réjouissance de leurs communes respectives. Le groupe se réjouit de voir les partenariats possibles qui accompagneront ce postulat. Certains consommateurs, comme l'a souligné le groupe Le Centre, ne donnent pas un bon exemple, malheureusement ces sortes de restaurants citées sont labellisés ISO 14001, mais ce sont les consommateurs qui négligent l'environnement. Le groupe **Les Vert-e-s** accepte l'entrée en matière.

**Alain Duroux** ouvre la discussion, puis soumet le Conseil Général au vote.

**Vote : 24 acceptations, 1 refus, 4 abstentions.**



Le postulat est accepté et pourra être transmis au Conseil Municipal.

## 8 Postulat pour des premiers secours efficaces, de la CoUrb

**Alain Duroux** passe la parole à la Municipalité. Le Conseil Municipal a pris connaissance du postulat avec beaucoup d'intérêt, il se réjouit de travailler sur le sujet si les conseillers votent favorablement.

**Alain Duroux** passe la parole à la CoUrb, auteure de ce postulat.

**Dominique Robyr** explique que l'intérêt du postulat est de fournir des défibrillateurs aux endroits stratégiques de la commune pour sauver des vies en cas de besoin. Il constate que la CoUrb est peut-être sortie du cadre de ses fonctions. La CoUrb s'est rendue compte que l'utilisation des défibrillateurs nécessitent une formation adéquate : c'est pour cela que le postulat traite aussi de la formation. Il remercie d'ores et déjà le soutien de l'assemblée pour le postulat « pour des premiers secours efficaces ».

Le groupe **LR+G** partage tout à fait le constat de la CoUrb concernant l'importance de premiers secours efficaces. Il souligne qu'il est impératif que chaque citoyen puisse connaître les gestes qui sauvent et cela passe évidemment par une meilleure information voire formation de la population, comme le propose la commission. Des panneaux indiquant les emplacements des défibrillateurs semblent également une excellente idée. Le groupe **LR+G** accepte l'entrée en matière.

Le groupe **Le Centre** salue le travail de la commission urbanisme et son dynamisme durant cette première année de législature. Le groupe rejoint bien évidemment l'avis de la commission concernant l'importance des premiers secours, rapides et efficaces. Il se permet juste de relever que le village de Mex, avec son accès reculé, n'est pas équipé en défibrillateurs et remercie d'en prendre compte lors des réflexions futures à ce sujet. Le groupe **Le Centre** accepte l'entrée en matière.

Le groupe **Les Vert-e-s** expose que ce postulat, malgré la bonne intention sur le fond, ne relève pas, pour ce qui est de la forme, de la compétence et des attributions de la CoUrb. Le groupe s'est néanmoins penché sur cette proposition et se permet de formuler les

remarques qui suivent, basées sur des informations fournies par un membre du SDIS. Tous les pompiers porteurs d'appareils respiratoires suivent une formation continue, aux deux ans, de cours de secouriste et deux tiers des pompiers ont déjà les papiers de secouristes. Leur niveau est BLS/AED et validé par le conseil suisse de réanimation (SRC). Autrement dit, beaucoup savent utiliser un défibrillateur et ont suivi les cours de mesures de réanimation de base. Concernant les corps de police, il résulte des renseignements obtenus auprès d'agents : tout aspirant à devenir policier suit des cours de premiers secours. (...) Par ailleurs, les cours samaritains sont obligatoires pour la détention du permis de conduire. Aux vues de toutes ces considérations, le groupe **Les Vert-e-s** a décidé de refuser l'entrée en matière.

**Alain Duroux** soumet le Conseil Général au vote de l'entrée en matière.

**Christelle Farquet** explique à **Telma Hutin** qu'il ne faut pas se substituer au Conseil Municipal. Elle regrette que certaines initiatives, qui viennent simplement poser certaines questions ou problématiques, puissent être freinées par l'entrée en matière, à ce stade. Elle précise encore une fois que ce n'est pas le rôle du Conseil Général d'étudier de fond en comble la question sur la faisabilité.

**Telma Hutin** remercie **Christelle Farquet** pour son opinion. Elle dit que les avis peuvent diverger, malgré ce que la majorité puisse penser. Elle ajoute que les minorités ont le droit de donner leur point de vue.

**Sandrine Rappaz** soutient qu'il n'y a pas de discussions lors de l'entrée en matière, le débat doit se faire après.

**Alain Duroux** approuve, selon la procédure, il y aura une votation pour l'entrée en matière, si elle est acceptée, l'assemblée pourra débattre et voter sur le postulat. Il propose au Conseil Général de voter à nouveau sur l'entrée en matière.

**Vote : 27 acceptations, 1 refus, 1 abstention.**



Le Conseil Général accepte l'entrée en matière, **Alain Duroux** ouvre la discussion.

**Diane Turin** se questionne sur les formalités des entrées en matière. Il faut faire une distinction sur les entrées en matière et le vote final. Elle soutient que l'entrée en matière concerne la forme et le vote final concerne le fond.

**Sandrine Rappaz** souligne, puisque ça n'avaient pas l'air d'avoir compris, que le groupe **Les Vert-e-s** refusait l'entrée en matière car la CoUrb sortait du cadre de ses fonctions en présentant ce postulat.

**Mireille Brouchoud** explique que ce postulat demande surtout un recensement et une augmentation des défibrillateurs sur la commune, chose qui figurerait dans les prochains budgets. Elle ajoute que la première question du postulat traite du nombre de défibrillateurs à disposition sur le territoire communal, elle pense que la majorité a compris le postulat dans ce sens et a voté favorablement à l'entrée en matière, puisqu'il est surtout question du nombre de défibrillateurs.

**Alain Duroux** rappelle que le rôle du Conseil Général est de voter pour savoir si l'objet peut être transmis au Conseil Municipal. Il soumet le Conseil Général au vote du présent postulat.

**Vote : 27 acceptations, 1 refus, 1 abstention.**



Le postulat est accepté et pourra être transmis au Conseil Municipal.

**Alain Duroux** passe la parole à **Alexia Quennoz**, auteure du postulat.

**Alexia Quennoz** a fait la demande pour octroyer des subventions pour les vélos électriques, pour encourager la mobilité douce et par la même occasion de faire du vélo. Cette aide pourrait peut-être pousser certaines personnes, résident par exemple à Epinassey et travaillant à St-Maurice, à descendre à vélo au lieu d'utiliser la voiture.

Le groupe **Le Centre** souligne que ces dernières années, un engouement de plus en plus important et marqué englobe le thème de la mobilité douce. Le groupe remercie la Municipalité qui en prend déjà compte lors des nouveaux aménagements, avec l'élaboration ou l'amélioration des pistes cyclables et piétonnières. Il est d'avis qu'il faut favoriser les déplacements à pied, en vélo ou autres, dès lors qu'il peuvent limiter l'utilisation de véhicules motorisés. Subventionner les vélos électriques peut être un coup de boost et inciter de futurs adeptes à opter pour ce moyen de transport. Pour répondre à la demande, le groupe Le Centre encourage la Municipalité à approfondir la réflexion sur la construction de parcs à vélo sécurisés, actuellement inexistantes et de recharges pour les vélos électriques.

Le groupe **Le Centre** accepte l'entrée en matière.

Le groupe **LR+G** est tout à fait d'accord pour dire que la mobilité douce doit être mise en avant et encouragée, c'est d'ailleurs ce qui est fait par la Municipalité de plus en plus ce que nous trouvons très positif. Cependant, le groupe pense que le vélo électrique est d'usage en grande majorité de loisir pour nos concitoyens, qui sont peu à travailler dans un rayon géographique qui permette de se déplacer en vélo au quotidien. Selon eux, si la commune devait subventionner les vélos électriques, il faudrait qu'il en soit de même pour les vélos sans motorisation, les trottinettes électriques ou alors les AG CFF. Il est surtout d'avis que les finances communales ne permettent actuellement pas d'octroyer des subventions si importantes pour des loisirs non-essentiels, contrairement peut-être à Collombey-Muraz ou Monthey, communes citées par le postulat.

Le groupe **LR+G** accepte l'entrée en matière.

Le groupe **Les Vert-e-s** avoue que le contenu du postulat a été vivement débattu au sein du groupe-même. Les avis divergent et n'étant pas unanimes, il a été décidé de s'abstenir de se prononcer d'avantage sur ce postulat. Le groupe **Les Vert-e-s** accepte l'entrée en matière.

**Alain Duroux** ouvre la discussion.

**Ariane Curdy** rejoint la remarque du groupe **LR+G** relative au domaine des loisirs avec les vélos électriques. À Epinassey, elle a remarqué beaucoup d'adeptes du vélo électrique ou trottinette électrique, il serait bien alors, selon elle, d'élargir la réflexion.

**Catherine Frossard**, adepte du vélo électrique depuis une dizaine d'année, pense que les citoyens renonçant à une voiture au profit d'un vélo électrique sont gagnants financièrement. Par contre, si elle devait prendre le train, elle aimerait avoir la certitude de retrouver son vélo sans dommages en fin de journée. Elle précise que cette réflexion doit être plus globale (sécurité des parcs à vélo et pistes cyclables).

**Alain Duroux** ajoute que ce postulat peut faire l'objet d'une réflexion complète.

**Dominique Robyr** rejoint les conclusions de **Catherine Frossard**. Il regrette malheureusement de voir que les utilisateurs ont peur de subir des dépréciations sur leur vélo électrique, ayant



un certain coût, en les déposant à la gare.

**Mireille Brouchoud** ajoute qu'il faut penser à des bornes de charges pour ces vélos.

**Alain Duroux** précise que l'objet de ce postulat ne traite pas des bornes, mais uniquement des subventions.

**Telma Hutin** regrette que le postulat propose des subventions uniquement pour les vélos électriques, puisque le parti PDC avait accentué sa campagne sur la mobilité douce. De plus, elle mentionne que sur le débat de Radio-Chablais, le PDC prévoyait ses arguments pour toutes sortes de vélos. Mais elle accorde que cette subvention peut devenir une aide significative pour les familles.

**Alain Duroux** demande à l'assemblée de se prononcer sur le postulat tel que mentionné.

**Vote : 17 acceptations, 7 refus, 5 abstentions.**



Le postulat est accepté et pourra être transmis au Conseil Municipal.

## 10 Interpellation pour l'élaboration d'un cadastre communal des eaux polluées, de Telma Hutin

**Alain Duroux** passe la parole à **Telma Hutin**, auteure du postulat.

**Telma Hutin** explique que selon la LcEaux (loi cantonale de protection des eaux) du 16 mai 2013 mentionne à l'Art. 26 alinéa 1 « les commune sont responsables du traitement des eaux polluées sur leur territoire » et énonce encore à l'al. 2 que « les communes établissent et tiennent à jour un cadastre des eaux polluées provenant des exploitations industrielles et artisanales déversées dans les égouts. Si nécessaire, elles exigent un traitement ou rendent, le cas échéant, les décisions d'assainissement et de raccordement ». Par le biais de cette interpellation, elle souhaite demander au Conseil Municipal, s'il existe déjà un projet de réaliser un cadastre des eaux polluées, pour répondre aux exigences de la LcEaux.

**Alain Duroux** passe la parole à **Xavier Lavanchy**.

**Xavier Lavanchy** répond qu'il n'existe aucun cadastre de ce type, il n'y a pas d'eaux polluées. Le Conseil Municipal ne voit pas l'intérêt d'établir un cadastre dans ce cas-là. La commune n'a pas la responsabilité de sonder les eaux et n'a pas eu l'opportunité de le faire. Il n'y a jamais eu par le passé d'eaux polluées à St-Maurice. S'il y avait des eaux polluées inconnues, il faudrait les découvrir dans le cadre d'un chantier ou de la gravière, par exemple. St-Maurice a la chance de n'avoir jamais rencontré de site pollué pour le moment, il y a eu de la pollution sur le site des Perris uniquement. Alors, des recherches devraient être faites spécifiquement.

**Alain Duroux** demande à **Telma Hutin** s'il est nécessaire d'avoir une réponse écrite à cette interpellation.

**Telma Hutin** reconnaît que le site pollué du stand de tir n'est pas de la compétence de la commune et renonce à recevoir une réponse écrite à cette interpellation.

## 11 Réponse à l'interpellation de transparence sur les antennes 5G, de Telma Hutin

**Alain Duroux** passe la parole à la Municipalité pour donner réponse à l'interpellation de **Telma Hutin** sur la transparence sur les antennes 5G, transmise le 27 septembre dernier.

Le conseiller Municipal, **Damien Coutaz** précise que la réponse écrite parviendra plus tard sur le site et répond à l'interpellation :

- Les questions parlaient plus de la transparence que de la 5G en elle-même. Un premier postulat a été fait et l'auteure n'avait pas été très satisfaite des réponses données. Les réponses à cette interpellation seront répondues les unes après les autres.
  1. Aucune antenne 5G n'est sur une parcelle communale. C'est-à-dire, aucun montant n'est versé à la commune. Ensuite, le développement de la fibre optique ne peut empêcher le déploiement des antennes puisqu'elles n'ont pas la même fonction. Jusqu'à maintenant, la commune n'est pas acteur dans ces technologies-là.
  2. Jusqu'à présent, ce n'est pas le cas. Il y a eu un cas à Mex à l'époque ayant été refusé pour des questions d'aménagement du territoire. À ce jour, il n'y a aucune demande sur les terrains communaux.
  3. Pour le moment, ce n'est pas le cas, puisqu'il n'y a pas d'antenne.
  4. Personne ne bénéficiera donc d'argent, puisqu'il n'y a pas d'antenne sur les terrains communaux.
  5. Il n'y a à ce jour aucune entrée d'argent pour la commune, par ces antennes 5G.
  6. La mise à l'enquête a été retrouvée sur le bulletin officiel du 7 décembre, sans mention spécifique du terme 5G. Il était mentionné « Sunrise communication pour l'échange d'antenne sur le système de radio-communication mobile existant (...) » et donc ne spécifiait pas une modification technique liée à la 5G.
- La carte du cadastre montre bien des antennes 5G sur le territoire de la commune. Cependant, elles ne sont pas sur des parcelles communales. Il y en existe à Lavey et une trentaine entre Martigny et Sion. La commune n'a pas forcément l'information du changement de technologie. Dans les réflexions que la commune aura pour le futur, le Conseil Municipal se positionnera sur ces antennes et la stratégie à adopter s'il devait y avoir une demande sur les parcelles communales.

**Alain Duroux** remercie **Damien Coutaz** pour les réponses.

**Telma Hutin** remercie **Damien Coutaz** pour ses réponses très précises. Elle explique que cette interpellation a été faite puisque dans la première intervention sur le sujet en 2019 n'avait pas donné de réponses satisfaisantes et sérieuses. Elle précise qu'apparaît sur le site de la Confédération l'existence d'antennes 5G sur le territoire de la commune et la commune a alors donné les autorisations. Elle remercie cependant les réponses du Conseil Municipal concernant les parcelles communales.

## 12 Tour d'horizon

Le président **Xavier Lavanchy** prend la parole, avec présentation à l'appui.

- La loi sur le financement des HEP est actuellement en discussion au Grand Conseil, l'entrée en matière a été acceptée aujourd'hui. Le Conseil Municipal a confirmé par deux fois son intention de conserver la HEP au Conseil d'État, à la condition d'accepter l'abandon du préciput de 10% pour les frais de fonctionnement. L'inquiétude est que le projet du Conseil d'État, paru aujourd'hui dans un article du Nouvelliste, comprend une phase transitoire de 4 ans (-25% par an). Ce qui semble assez invraisemblable est que la loi a été acceptée en une lecture, l'année prochaine la commune payera l'entièreté et ensuite, il y aura -25% pour 2023, -50% pour 2024 et ainsi de suite. Une autre indication du Conseil d'État qui a aussi mis le feu aux poudres est la modification du mode de calcul de la péréquation. Cette modification du mode de calcul signifierait

une perte de 460'000.- pour la commune de St-Maurice. Il est proposé par plusieurs groupes au Grand Conseil d'interdire au Conseil d'État de lier les deux sujets.

Normalement, la péréquation ne devrait pas être touchée ces prochaines années.

- Une association des riverains a été constituée et comprenant à ce jour 200 membres. Les tirs se poursuivent, ils sont moins nombreux en ce mois de décembre, cela dit. L'étude annoncée n'est pas encore diligentée par ArmaSuisse, ce qui enlise le dossier. Le devis de l'étude est d'environ 125'000.-. Un postulat sera débattu cette semaine au Grand Conseil. La Municipalité continue à soutenir l'association des riverains et continue d'être à ses côtés pour réduire les nuisances autour d'Epinassey.
- Une étude de faisabilité a été faite sur la parcelle du Camp du Scex, les salles de gymnastique du collège pourront être construites à cet endroit. Cette zone sera intégrée dans le périmètre du concours, débutant en janvier 2022. Il faut préciser qu'au Grand Conseil a été adopté le financement de l'achat du collège pour les 10 millions annoncés. La commune participera à hauteur d'un million à titre de participation pour l'achat.
- Police intercommunale du Salentin : dès le début de cette année, des discussions ont été entamées avec les communes partenaires sur trois points. Il y a eu beaucoup de discussions sur les services rendus par la police entre les présidents, avec les interrogations sur les attentes élevées des corps de police. Les retours ne sont pas très convaincants. Le bilan de collaboration, du point de vue de St-Maurice, est plutôt bon. Pour terminer, le bilan financier de cette collaboration n'est pas satisfaisant à la vue des dépenses supplémentaires (coefficient à 2.8 pour St-Maurice, 1.0 pour Collonges). Des discussions sont en cours avec les communes voisines pour trouver une solution équilibrée et améliorer le service rendu à la population. Des solutions devraient arriver au premier trimestre 2022.
- La décision est finalement tombée de transférer toute l'administration dans le bâtiment central de la Tuilerie (villa Barman). Le transfert se fera entre 2023 et 2024. Un mandat d'exécution a été donné à Pi-R-Carré pour décider l'administration de demain dans ce bâtiment. Ce mandat fera l'objet d'un plan détaillé présenté lors de la séance de juin.

**Xavier Lavanchy** passe la parole au secrétaire Municipal **Alain Vignon**, qui présente les nouveautés de l'administration avec powerpoint à l'appui.

- Durant cette année 2021, il était question de la baisse du nombre de Conseillers Municipaux de 11 à 7 membres., engendrant une réorganisation globale de l'administration au sens large. En parallèle, la commune a changé de prestataire informatique.
- La commune s'est lancée dans le label « Valais Excellence » et la mise en place de gestion de projet. Un petit comité comprenant Augustine Rappaz, Natascha Vouillamoz et Alain Vignon se sont chargés de la certification. La commune sera certifiée de manière formelle d'ici la fin de l'année au label Valais Excellence, comprenant les certifications ISO 9001 et ISO 14001.
- La Cogest a proposé de planifier les projets par des diagrammes de Gantt, car certains ne sont pas réalisés dans l'année. Le manque de transversalité avait déjà fait l'objet de remarques à l'époque. Les services travaillaient en silo, alors le besoin d'une meilleure cohérence était là. La conclusion a été de mettre en place la gestion de projet au sein des services, la méthodologie a été acceptée le Conseil Municipal.

**Xavier Lavanchy** remercie **Alain Vignon** pour sa présentation et ses explications organisationnelles, puis poursuit son tour d'horizon.

- Le Conseil Municipal a adopté une stratégie en matière de cybersécurité. Un plan d'action va être soumis au Conseil Municipal le 15 décembre comprenant la formation du personnel, l'acquisition d'une assurance adéquate et des procédures en cas de crise via la nomination d'un état-major, pour enfin obtenir le label « Cybersafe ».
- Les procédures participatives de 2022 seront les ouvrages de protection du St-Barthélémy : ce dossier dure depuis 15 ans. On doit développer absolument un ouvrage de protection situé dans le Bois-Noir. Ouvrage préconisé dans un rapport qui date de plusieurs années comprenant la création d'un grand fossé pour recueillir les éventuelles laves torrentielles. Il est souhaité que la population puisse donner son avis sur le sujet. Plusieurs variants du fossé sont envisageables (construction de digues, grand fossé, etc.). La seconde procédure participative, pour le second semestre 2022, concerne une réflexion générale sur la Grand-Rue. L'exécution serait pour une législature prochaine. Lancer une procédure participative sur la Grand-Rue a été discutée avec un mandataire qui organisera la discussion et le lancement d'un concours d'idées.
- Les planifications avancent, rien n'est oublié. Le schéma de mobilité fera l'objet d'une présentation à un prochain Conseil Général. Le plan directeur du réseau routier a déjà été discuté, le PET est en phase de lancement, le plan lumière est terminé et les premiers montants sont dans le budget 2022, le PDDE avance également.
- La Confédération soutient le parc naturel de la Vallée du Trient en octroyant les subventions demandées. De plus, le Grand Conseil a accordé 658'000.-. Le parc démarre avec les premiers projets. Le 30 novembre 2021, une association a été créée pour piloter les projets du parc. Les deux co-présidents sont restés les initiateurs du projet : Emmanuel Revaz (député, Salvan) et Florian Piasenta (président de Salvan). Le parc se situe dans la phase de lancement de trois ans, dans laquelle les projets annoncés vont se mettre en place. À la fin de ces trois années, un vote populaire aura lieu quant à la durabilité du parc (2025).
- La liste des jubilaires est présentée à l'assemblée. Jusqu'à 35 ans de jubilé à l'intérieur de la commune. Il n'y a pas de nouveaux engagements, mais une annonce départ à la retraite : la présidente de l'UAPE.

**Alain Duroux** remercie **Xavier Lavanchy** et **Alain Vignon** pour leurs interventions.

### 13 Divers

**Alain Duroux** a le regret d'annuler la verrée prévue cet soir, suite aux dernières directives. Il annonce les prochaines dates d'assemblée plénière pour l'an prochain : le lundi 13 juin 2022, le mardi 27 septembre 2022 et le jeudi 15 décembre 2022. Alain informe l'assemblée que le Bureau a décidé de se réunir en début d'année pour essayer d'organiser la sortie du Conseil Général au premier trimestre.

#### Questions/réponses

**Vincent Raymond** rend la commune attentive à l'insalubrité de certaines zones en dessous de la station Agora.

**Xavier Lavanchy** informe qu'il y a plusieurs compétences dans cette zone-ci. La commune a pris contact avec le canton. La salubrité publique est du ressort de la commune et la

protection de l'environnement concerne le canton. Une action conjuguée des deux partenaires a commencé en septembre pour aboutir sur une remise en état. Aujourd'hui, à juger de la situation, cette prise de contact a eu peu d'effets. Le Conseil Municipal a décidé d'aller de l'avant et espère avoir plus d'impact auprès du propriétaire de la parcelle, tout en restant coordonné avec le canton.

**Catherine Frossard** se questionne sur le nombre de projets du parc régional naturel en lien avec St-Maurice.

**Patrick Barman**, membre du comité de l'association du parc naturel régional, annonce qu'il n'a pas les détails du nombre des futurs projets sur la commune. Il y a déjà des choses faites avec les châtaigneraies sur des parcelles bourgeoises. Ces travaux ont déjà été réalisés par anticipation. Le service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) avait déjà le souhait de soutenir en 2020-2021 financièrement ce type de projet. La cité de St-Maurice est plutôt urbaine, pénalisant légèrement la notation dans le cadre du parc naturel régional. En revanche, tout est à développer au niveau touristique et historique. En parallèle, des zones liées au jardin communautaire déjà effectué, seront développées, sur l'initiation de personnes présentes ici, avec le soutien de la commune. Cet élément est porteur, dans le cadre du projet de parc naturel régional. La mise en valeur d'essences naturelles indigènes sera mise en avant, par la création de haies autour des habitations et sensibilisation à la population. Des projets transversaux, avec la mobilité douce par exemple, pourront voir le jour également. Finalement, des parcs pour la population (parcs de jeux, places aménagées,...) pourront être mis en valeur. De plus, d'autres projets pourront intervenir durant ces trois prochaines années.

**Mireille Brouchoud** remercie la commune de s'être investie pour le festival Lumina. Elle souligne que les toilettes du côté de l'abbaye étaient fermés. Elle demande s'il est possible de bien vérifier qu'ils soient ouverts tout au long des grandes manifestations.

**Xavier Lavanchy** prend note de la remarque et transmettra au service concerné.

**Sébastien Berno** demande s'il y a la possibilité de faire la déchèterie en continuité du camp du Scex, puisqu'il y a le projet de construire les terrains de foot à la place.

**Xavier Lavanchy** répond que la déchèterie est actuellement en zone rouge et en zone bleue. Par contre, les terrains de foot actuels et celui prévu ne sont pas en zone dangereuse, sans compter celui de l'abbaye.

**Sandrine Rappaz** rappelle l'existence d'un réseau culturel soudé comprenant le château, l'abbaye, l'espace contrecontre, la galerie oblique et récemment la fondation d'artistes. Elle demande si le Conseil Municipal a une réflexion dans le cadre de la culture d'une quelconque mesure pour mettre en avant ces entités. Elle demande également si un effort est prévu quant aux subventions parfois maigres.

**Xavier Lavanchy** signale que l'effort est existant. La Municipalité soutien plusieurs sites, certains plus que d'autres. Le château étant fortement soutenu. L'office du tourisme est à disposition pour des rencontres régulières. La chef de service est à l'origine des rencontres et des vernissages en commun. Ensuite, toutes les expositions et manifestations sont soutenues par des subventions. La commune fait ce qu'elle peut et essaye d'être équitable avec tout le monde.

**Sandrine Rappaz** souligne que les subventions données au FC sont généreuses. Elle espère qu'à une prochaine assemblée des chiffres précis pourront être apportés quant aux subventions des associations. Elle imagine que parfois les intérêts prévalent.

**Xavier Lavanchy** répond qu'il serait possible de dresser une liste des soutiens de la commune, ce qui a été fait lors d'une autre législature. L'étude de Nofival SA présentera aussi les prestations communales en matière de culture. La commune soutient très fortement le théâtre du Martolet, le festival Lumina, toutes les sociétés culturelles pour la formation des jeunes et toutes les expositions. Les subventions sont autant distribuées pour les sociétés culturelles que les sociétés sportives. Concernant les infrastructures, plus d'efforts sont faits pour les sociétés sportives. Il n'envisage pas que la commune puisse avoir la force d'ouvrir un musée. Il conseille d'être plus précis, par exemple dans le cadre d'un postulat.

**Dominique Robyr** ajoute que ces interrogations ont déjà été posées dans une précédente législature. Le responsable de la culture, Pierre-Yves Robatel, avait présenté le détail des chiffres et avait déduit qu'en terme de soutien culturel, la commune était dans la fourchette haute par rapport aux autres communes.

**Christelle Farquet** complète que la commune aura l'occasion, par le biais de son précédent postulat (subventions aux élèves du conservatoire), de se pencher sur les montants octroyés à la culture et au sport.

**Catherine Frossard** se réjouit de lire l'étude prévue de Nofival SA, relatif au culturel et au non-culturel.

**Alain Duroux** remercie le Conseil Municipal, Alain Vignon et Léonard Roserens, ainsi que les Conseillers Généraux pour leurs présences. Il clôt la séance à 21h55 et souhaite à tous les participants une bonne soirée.



---

Alain Duroux

Président du Conseil général



---

Sandrine Rappaz

Secrétaire du Conseil général